

SPORT DE HAUT NIVEAU

DOSSIER DE CANDIDATURE / CONTRAT D'ETUDES

2024-2025

A déposer ou envoyer au secrétariat du SUAPS avant le 21 Janvier 2025

N.B. : Ce document fait office de fiche de candidature puis de contrat d'études après avis favorable de la Commission.

Je soussigné(e), (nom-prénom), souhaite
bénéficier du régime spécial d'études réservé aux Sportifs de Haut Niveau.

Numéro d'étudiant :(les 8 derniers chiffres de votre identifiant)

Année d'étude (L1-2-3/M1-2/D) : UFR et/ou discipline universitaire :

Adresse officielle :

Code postal : Ville :

Téléphone :.....

Adresse e-mail (en majuscules SVP) : @

Activité sportive :

Heures d'entraînement hebdomadaire :.....

(Joindre le calendrier prévisionnel des compétitions pour l'année 2024/ 2025)

Club :..... Entraîneur :

Meilleures performances lors de l'année (ou saison) précédente :

.....
.....

STATUT DEMANDE

Etudiant Sportif de Haut Niveau CERCLE 1 :

Elite Senior Relève Reconversion

(Étudiant sportif répertorié sur les listes du Ministère de la Jeunesse et des Sports) Attestation sportif PPF demandée.

Etudiant Sportif de Haut Niveau CERCLE 2 :

Collectif national Espoir Centre de formation Sportif professionnel

(Étudiant sportif répertorié sur les listes du Ministère de la Jeunesse et des Sports) Attestation sportif PPF demandée.

Etudiant Sportif de Bon Niveau National

(Étudiant sportif de bon niveau national engagé dans une pratique sportive de haut niveau)

Etudiant Sportif de Bon Niveau Régional et / ou Universitaire

ESNR ESBNU

(Étudiant sportif de bon niveau régional et/ou universitaire, implication sportive universitaire sur justificatifs)

Demande personnelle :

- Cursus normal
- Cursus aménagé
- Accès gratuit aux cours du SED (*hors IUT et ESPE*)
- Accès au créneau de musculation / préparation physique réservé (*mercredi 12h30/14h*)
- Autre demande (A préciser) :
-

Etudiant(e) inscrit(e) en licence, je choisis de m'inscrire en unité d'enseignement au SUAPS :

- OUI NON **Si oui :** UE d'option UE d'ouverture

La présente demande, en cas d'avis favorable entraîne l'approbation de la convention ci-jointe :

Je confirme avoir lu la convention du sportif de haut niveau à l'université Toulouse Jean Jaurès ci-dessous et m'engage à en respecter les clauses.

** Signature du représentant du club
(Qualité, rôle dans la structure)*

** Signature du sportif(ve)*

*Signature du représentant du CREPS
(Seulement si statut ESHN 1 ou 2 demandé)*

() obligatoire*

MODALITES DU CONTRAT D'ETUDES SHN :

Relative à l'organisation des études supérieures des étudiants sportifs de Haut Niveau de l'Université Jean JAURES de Toulouse

ENTRE

D'une part :

L'université de TOULOUSE Jean JAURES,
Située 5 All. Antonio Machado, 31100 Toulouse
Représenté par : Sa présidente, Mme Emmanuelle GARNIER

Dénommé : « UT2J »

D'autre part (le club) :

Nom et qualité de son représentant : _____

Et le Sportif de Haut Niveau :

NOM : _____

Prénom : _____

Adresse : _____

Téléphone(s) : _____

Réseaux sociaux **publics** (tag Instagram et/ou Facebook) le cas échéant :

Cadre réservé à l'administration

AVIS DE LA COMMISSION SHN :

Avis favorable. Type de convention : ESHN1 ESHN2 ESBNN ESBNR/U

Enseignant référent (*le cas échéant*) : _____

Avis défavorable. Remarque : _____

*Signature du coordonnateur
Sport de Haut Niveau*

*Madame Emmanuelle GARNIER
Présidente de l'Université*

L'accueil des étudiants sportifs de haut niveau est organisé par le SUAPS :

Yannick KINOO, Professeur d'EPS, Responsable Sport de Haut Niveau : yannick.kinoo@univ-tlse2.fr

Sylvia CASTELLA, Secrétariat du SUAPS (1er étage) : shn@univ-tlse2.fr. Tel :05.61.50.41.14.

Année universitaire 2024 - 2025

N° étudiant-e : (les 8 derniers chiffres de votre identifiant) Boursier-e oui non

Nom :

Nom d'usage (marital) :

Prénom :

E-mail pro UT2J (en majuscules) :@.....

Adresse de l'année en cours :

Code postal : Ville : Pays :

☎ Portable :

Diplôme(s) préparé(s) :

Demande d'exonération au titre du statut: ESHN ESBNN ESBNR/U

Uniquement pour les ESBNN et ESBNR/U :

Je souhaite obtenir le support papier : Oui (à récupérer au SED en Click & Collect) Non

Uniquement pour les ESHN :

Je souhaite obtenir le support papier : Oui Non

Je souhaite obtenir le support papier : Oui (à récupérer au SED en Click & Collect) Non

Je souhaite recevoir le support papier à l'adresse ci-dessus : Oui Non

Reporter les codes UE de votre inscription pédagogique disponibles au SED (ex: PY00101T).
À vérifier dans le catalogue du SED (<https://sed.univ-tlse2.fr/>)

Cocher le régime d'examen pour chaque UE : C= Contrôle Continu / D= Examen terminal SED

Semestre 1				Semestre 2			
Code UE	Régime examen	Code UE	Régime examen	Code UE	Régime examen	Code UE	Régime examen
.....	C <input type="checkbox"/> D <input type="checkbox"/>	C <input type="checkbox"/> D <input type="checkbox"/>	C <input type="checkbox"/> D <input type="checkbox"/>	C <input type="checkbox"/> D <input type="checkbox"/>
.....	C <input type="checkbox"/> D <input type="checkbox"/>	C <input type="checkbox"/> D <input type="checkbox"/>	C <input type="checkbox"/> D <input type="checkbox"/>	C <input type="checkbox"/> D <input type="checkbox"/>
.....	C <input type="checkbox"/> D <input type="checkbox"/>	C <input type="checkbox"/> D <input type="checkbox"/>	C <input type="checkbox"/> D <input type="checkbox"/>	C <input type="checkbox"/> D <input type="checkbox"/>
.....	C <input type="checkbox"/> D <input type="checkbox"/>	C <input type="checkbox"/> D <input type="checkbox"/>	C <input type="checkbox"/> D <input type="checkbox"/>	C <input type="checkbox"/> D <input type="checkbox"/>
.....	C <input type="checkbox"/> D <input type="checkbox"/>	C <input type="checkbox"/> D <input type="checkbox"/>	C <input type="checkbox"/> D <input type="checkbox"/>	C <input type="checkbox"/> D <input type="checkbox"/>
.....	C <input type="checkbox"/> D <input type="checkbox"/>	C <input type="checkbox"/> D <input type="checkbox"/>	C <input type="checkbox"/> D <input type="checkbox"/>	C <input type="checkbox"/> D <input type="checkbox"/>

Merci de consulter régulièrement le site du SED, <https://sed.univ-tlse2.fr/>

Date:.....

Signature de l'étudiant :

Partie réservée à l'administration

Commission du :
 Avis favorable

Directeur du SUAPS
Signature :

Décision exonération DI SED : Date :
Exonération DI SED accordée : Oui Non

RAF/ Direction SED
Signature :

fiche saisie sur Apised, Apogée, Excel le

SPORTIF.VES CONCERNES.ES :

Nous regrouperons ces sportifs.ves en 4 groupes :

Les Etudiants Sportif de Haut Niveau cercle 1 (ESHN1) : les sportifs.ves qui sont inscrits sur la liste ministérielle des sportifs de haut niveau comprenant 4 catégories : Elite, Senior, Relève, Reconversion.

Les Etudiants Sportif de Haut Niveau cercle 2 (ESHN2) : les sportifs.ves qui sont inscrits sur les listes Espoirs et Collectifs Nationaux, ceux appartenant à une structure accession ou excellence identifiée dans un Projet de Performance Fédérale (PPF), les sportifs.ves conventionnés avec un centre de formation d'un club professionnel, les sportifs.ves professionnels disposant d'un contrat de travail, les juges, arbitres et entraîneurs de haut niveau listés par arrêté du ministre chargé des sports.

Les Etudiants Sportif de Bon Niveau National (ESBNN) : les sportifs.ves qui sont engagés dans une pratique sportive compétitive fédérale de haut niveau national et / ou internationale, qui ne font pas ou plus partie de la liste ministérielle des sportifs de haut niveau.

Les Etudiants Sportif de Bon Niveau Régional (ESBNR) et / ou Universitaire (ESBNU) : les sportifs.ves qui sont engagés dans une pratique sportive compétitive de bon niveau, les étudiants qui représentent l'université Jean Jaurès au sein des championnats nationaux organisés par la FFSU.

Les modalités de collaboration entre les parties ainsi que les droits et obligations différeront selon la catégorie d'appartenance des sportifs.ves en référence aux textes cités plus bas.

DISPOSITIF D'ACCOMPAGNEMENT POUR LES SPORTIFS.VES :

La Présidence de l'UT2J arrête les mesures nécessaires pour permettre aux étudiant(e)s sportifs (ves) de haut niveau (ESHN), sportifs (ves) de « bon niveau national » (ESBNN) et sportifs (ves) de « bon niveau national » (ESBNU), de concilier leurs activités sportives et la poursuite de leurs études supérieures dans le cadre de ce contrat de scolarité individualisé.

Les mesures d'accueil spécifiques ont été présentées à l'université Jean Jaurès au CEVU du 30 Janvier 2004 et votées en Conseil d'administration du 24 Février 2004. Elles font suite à la circulaire ministérielle du 6 Octobre 1987, précisée ultérieurement par la circulaire du 1^{er} Août 2006, relative aux élèves, étudiants et personnels sportifs de haut niveau des ministères de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche et ministère de la jeunesse et des sports : « le code de l'éducation prévoit, en ses articles L.331-6, L.332-4 et L.611-4, que des aménagements appropriés de scolarité et d'études doivent être mis en œuvre pour permettre aux sportives et aux sportifs de haut niveau de poursuivre leur carrière sportive par les aménagements nécessaires dans l'organisation et le déroulement de leurs études. Ils favorisent l'accès des sportifs de haut niveau, qu'ils possèdent ou non des titres universitaires, à des enseignements de formation ou de perfectionnement, dans les conditions définies par les articles L.612-2 à L.612.4 et L.613.3 à L.613-5 ».

Elles comprennent :

- Le choix du type de cursus avec la possibilité d'aménagement de la durée,
- L'exonération des cours du SED (Service d'Enseignement à Distance),
- L'organisation de l'emploi du temps en prenant en compte les contraintes liées aux entraînements et aux déplacements impératifs, sur présentation de l'emploi du temps sportif certifié par la structure d'entraînement (choix du groupe de Travaux Dirigés et possibilité de report d'examen).

- La possibilité de s'inscrire aux différentes unités d'enseignements proposées par le SUAPS **sans obligation de participer aux cours pratiques**. UE « de compétence transversale » ou UE « d'ouverture » (bonus de points) à chaque semestre dans la spécialité sportive de l'étudiant, suivant les mêmes modalités que tous les autres étudiants. L'étudiant se verra attribuer une note pour la pratique par l'enseignant référent en concertation avec le tuteur en fonction de son niveau et de ses résultats. Pour l'écrit (UECT) ou le dossier personnel (UE d'ouverture), un sujet permettant de faire appel aux connaissances pratiques dans le sport de référence sera proposé par l'enseignant référent.

Dans les cas où, malgré les aménagements mentionnés ci-dessus, la présence à certains enseignements s'avèrerait incompatible avec une participation à des entraînements obligatoires, l'étudiant(e) sera excusé(e) pour ses absences, et pourra être évalué(e), après avis de l'enseignant, à 100% en contrôle terminal dans la matière concernée. Cette modalité exceptionnelle devra être formalisée explicitement dans le cadre d'un avenant au contrat de scolarité individualisé.

Les absences à caractère exceptionnel pour raisons sportives (entraînement, stage, compétition) seront considérées si elles ont été validées par l'enseignant référent. Les demandes doivent être présentées au moins cinq jours à l'avance accompagnées d'un justificatif officiel émanant de la Fédération, du club ou de la structure d'entraînement. L'étudiant(e) sportif(ve) de haut niveau s'engage à respecter scrupuleusement cette démarche.

Pour toutes ces absences, l'étudiant(e) devra rattraper le contenu des cours manqués par ses propres moyens et pourra bénéficier, après un travail personnel et en concertation avec l'enseignant référent, de cours de soutien pour combler le retard constaté.

Toutes ces mesures sont également valables lorsque l'étudiant(e) est absent(e) pour cause de blessure contractée au cours de sa pratique sportive. La présentation de justificatif médical est alors obligatoire. Pour l'aider au quotidien dans toutes les démarches énoncées ci-dessus, l'étudiant bénéficie de l'assistance de l'enseignant référent issu de sa filière d'étude et de l'enseignant coordonnateur du sport de haut niveau au SUAPS.

Il existe 4 types de modalités d'accompagnement et d'aménagement en fonction de la classification des publics sportifs précédemment définis :

L'enseignant du SUAPS UT2J coordonnateur des sportifs de Haut Niveau gère le dispositif d'accueil et l'accompagnement des étudiants et étudiantes visés à l'article 3 du présent contrat. Il coordonne le dispositif et s'appuie sur les enseignants référents de chaque composante pour assurer l'aide à l'orientation, l'accueil et l'accompagnement de sportifs de haut niveau sur l'ensemble de leur parcours de formation.

TYPES D'AMENAGEMENTS	ETUDIANTS SPORTIFS DE HAUT NIVEAU (ESHN)		ETUDIANTS SPORTIFS DE BON NIVEAU NATIONAL (ESBNN)**	SPORTIFS DE BON NIVEAU REGIONAL / UNIVERSITAIRE (ESBNR/U)**
	CERCLE 1*	CERCLE 2		
DISPENSE D'ASSIDUITE EN OPTION SPORT ET EN UE D'OUVERTURE	OUI	OUI	OUI	NON
ACCOMPAGNEMENT PRIVILEGIE	OUI	OUI	OUI	NON
GRATUITE DES COURS DU SED	OUI	OUI	OUI <i>Click n collect</i>	OUI <i>Click n collect</i>
SUIVI INDIVIDUALISE DE L'ENSEIGNANT REFERENT	OUI	OUI	NON	NON
AMENAGEMENTS DE CURSUS	OUI	OUI	OUI	NON
COURS COMPLEMENTAIRE	OUI	OUI	NON (Possibilité d'intégrer un cours déjà programmé)	NON (Possibilité d'intégrer un cours déjà programmé)
CHANGEMENT DE GROUPE TD/TP	OUI	OUI	OUI	NON
AUTORISATION D'ABSENCE TP/TD	OUI	OUI	NON	NON
REPORT D'EXAMENS	OUI Prise en compte prioritaire	OUI	OUI	NON
ACCES AU CRENEAU RESERVE DE MUSCU	OUI	OUI	OUI	OUI

*Les athlètes du cercle 1 feront l'objet d'un accompagnement spécifique dans toutes les problématiques qu'ils pourront rencontrer.

**Toute demande d'aménagements non prévues dans le tableau ci-dessus fera l'objet d'une étude spécifique en commission SHN.

DEVOIR DES ETUDIANTS SPORTIFS :

ESHN CERCLE 1	ESHN CERCLE 2	ESBNN	ESBNR
Exemplarité relationnelle / respect et promotion de l'image de l'établissement / implication dans les études / Participation à la cérémonie SHN annuelle début décembre.			
Respecter les procédures administratives du SUAPS. Etablir et déposer avant chaque début d'année universitaire son dossier de demande de statut ainsi que son contrat d'études signé au personnel administratif en charge de la gestion des sportifs de haut niveau.			
Etablir son contrat d'études SHN en relation avec le SUAPS, sa structure d'entraînement, l'université Jean Jaurès et le CREPS de Toulouse.		Etablir son contrat d'études SHN en relation avec le SUAPS et l'université Jean Jaurès.	
Faire un bilan régulier (moitié premier semestre, avant démarrage du second semestre) de ses résultats sportifs avec le personnel administratif du SUAPS en charge des SHN, et de ses résultats scolaires avec l'enseignant référent de sa composante.			
Afin de permettre à l'université un maximum d'efficacité le sportif doit informer au plus tôt son enseignant référent des difficultés rencontrées.			
Autoriser l'université à utiliser son image pour valoriser ses résultats sportifs et académiques sur leurs canaux de communication (sites internet et réseaux sociaux).			
Accepter d'être contacté par les services de l'établissement et de l'Université de Toulouse et participer à la réalisation d'actions de communication (interview, reportage photos ou vidéos...) lorsque les contraintes sportives et académique le permettent.			
<p>Participation aux temps forts du SUAPS et de Association Sportive de UT2J</p> <p><i>(Compétitions nationales et internationales universitaires, manifestations événementielles...)</i></p>			
Obligatoirement sauf en cas de contraintes sportives majeures (rassemblement national)		Obligatoire	Obligatoire également sur convocation au niveau académique

En cas de non-respect de ces engagements, le contrat de d'études et les aménagements qui en découlent pourront être modifié, suspendus ou retirés.

LA PARTICIPATION AUX COMPETITIONS FFSU :

Les étudiants sportifs de haut niveau accueillis à l'Université Toulouse Jean Jaurès et bénéficiant d'un contrat d'études ont l'obligation de représenter l'Université dans certaines compétitions officielles du sport universitaire, sous réserve que le sport pratiqué soit proposé en compétition par la FFSU. Cet engagement vaut, pour chaque semestre, dans les championnats de France FFSU pour les sports individuels et collectifs ainsi que ponctuellement, pour les compétitions régionales. Le responsable de la structure d'entraînement s'efforcera de libérer les sportif (ve)s concerné(e)s pour se rendre aux entraînements ou rassemblements occasionnels sur convocation de l'enseignant d'EPS responsable de l'activité sportive à l'Université Toulouse Jean Jaurès.

EVALUATION ET ATTESTATION :

En fin d'année universitaire, l'étudiant bénéficiaire du dispositif s'engage à répondre à un questionnaire d'évaluation. En retour, une attestation de respect du contrat lui sera transmise par le service des sports de l'université.

LA RESILIATION DU CONTRAT :

La commission SHN se réunit en fin de premier semestre pour évaluer le parcours de l'étudiant. Le non-respect de l'assiduité (absence aux cours, TP/TD, aux examens), la non-participation aux compétitions universitaires officielles, entraînent la suspension immédiate des moyens mis en œuvre dans le cadre qu'il définit.